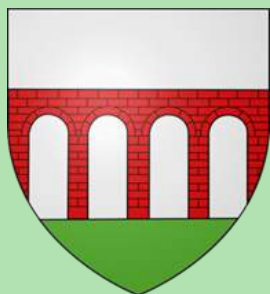


DECEMBRE 2013



Le bulletin



MANSPACH

MANSPACH



Projet d'aménagement BBC positif de la Mairie de Manspach



JOYEUSES FÊTES ET BONNE ANNEE 2014

VIE PRATIQUE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES:

- ◆ Carte Nationale d'Identité: Les demandes de Carte d'Identité se font à la mairie du lieu de domicile:

Pièces à fournir: 1- Extrait d'acte de naissance avec filiation complète ([à demander à la mairie de naissance](#))

2- Un justificatif de domicile comme facture EDF, facture de téléphone etc..

3- Deux photos d'identité aux normes

4- Le livret de famille

5- L'ancienne carte d'identité en cas de renouvellement

- * LE CAS ECHEANT:

- * Un récépissé de déclaration de perte ou de vol de l'ancienne carte ([à demander à la gendarmerie](#))

- * *Le dispositif de jugement de divorce et/ou l'autorisation écrite de l'ex-époux indiquant pour une femme divorcée, qu'elle peut continuer d'utiliser le nom de famille de son ex-époux.*

Tout document prouvant la nationalité française.

- ◆ Passeport: Veuillez vous adresser à la mairie de Dannemarie ou celle d'Altkirch .

ELECTIONS: En 2014 il y aura 2 élections : Les élections municipales le 23 et le 30 Mars, et les européennes le 25 Mai.

Les jeunes nés entre le 1er Mars 2013 et le 28 Février 2014, sont automatiquement inscrits sur la liste électorale.

PREVENTION:

EAU : L'hiver approche, les températures sont en baisse, l'eau de votre réseau peut geler. Vidangez vos canalisations extérieures, isolez vos conduites exposées et surtout protégez votre compteur d'eau.



C'est Noël, faites vous offrir ou offrez des économiseurs d'eau à visser sur les robinets ou les pommeaux de douche, c'est pas cher mais cela peut rapporter gros.



TROTTOIRS: Comme chaque année nous attirons votre attention sur le fait que l'entretien courant des trottoirs est à la charge des propriétaires riverains. Il vous appartient donc de les balayer régulièrement, et surtout de les déneiger en hiver, afin de permettre une bonne circulation des piétons. Lorsque vous enlevez la neige des trottoirs, ne la mettez pas sur la route. Cela pourrait engendrer la formation de congères sur les abords de la chaussée ou provoquer des accidents dont vous pouvez être tenu pour responsable.

STATIONNEMENT: Les trottoirs étant réservés à la circulation des piétons et des poussettes, le stationnement non momentané des véhicules à moteur y est interdit.

FEUX: Il est rappelé , que pour préserver la santé des habitants de Manspach, il est demandé à tous de ne pas brûler de plastiques ou d'autres matières synthétiques, que ce soit à l'air libre ou en foyer. Les fumées incommodes les voisins, et les retombées contaminent par des substances cancérigènes, les légumes des potagers, mais également les bacs à sable et autres aires de loisirs. De gros progrès ont été constatés, maintenons les efforts. Merci.



DESHERBANTS:

⇒ Beaucoup d'entre vous ont abandonné le désherbage chimique au glyphosate . Félicitations!

⇒ Beaucoup d'entre vous ont fortement réduit leur usage de désherbant. C'est déjà bien! Mais dans ce deuxième cas il convient de s'interdire l'épandage du désherbant sur les surfaces imperméables comme le béton, les caniveaux, les regards, le macadam... car à la première pluie, les produits toxiques sont lessivés et partent perturber le fonctionnement de la station d'épuration (rizosphère) et rivière, avant de se retrouver dans les nappes d'eau du robinet. Nous comptons sur vous pour cet effort. Dans tous les cas d'usage de ces poisons, respectez le mode



Le mot du Maire....



Faut-il croire que le 13 de l'année 2013 aura porté chance à la commune de Manspach, puisque le Conseil Général du Haut Rhin nous a informé qu'il était en mesure d'assurer sur 2013/2014 sa participation financière au projet de restauration et de mise en conformité de la Mairie. Projet, qui en 2011 avait été reporté compte tenu des difficultés financières rencontrées par ce même Conseil Général, suite à la mise en œuvre par l'Etat de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

Le volume des projets de travaux des collectivités ayant particulièrement baissé en 2013 dans le département, cela a permis au Conseil Municipal avec l'aide de la Région Alsace et du Département, de relancer le projet de Mairie suspendu en 2011. De même, le syndicat départemental d'électricité, a contacté la commune de Manspach, pour proposer, de profiter de la reprise des réseaux secs (EDF et Telecom) par le projet mairie, pour s'inscrire dans un programme pluri annuel d'enfouissement à terme, de la totalité des réseaux secs du village. Le tout subventionné à plus de 70% sans aucune participation des riverains pour le raccordement souterrain de leurs maisons. Dans ce même schéma, ERDF proposait de profiter de ces travaux pour enfouir la ligne moyenne tension qui surplombe dangereusement la cour d'école, et pour faire disparaître l'antique et hideux transformateur en face du monument aux morts. Cette opportunité permettant à la commune de faire d'une pierre, deux voir trois coups, et de poursuivre dès l'année prochaine la suite des travaux d'enfouissement vers les rues de la Largue de l'Automne, et de St Léger. L'opportunité a été habilement saisie par le Conseil municipal car face à l'évolution du climat, et la montée en puissance des évènements météorologiques (tempête, neige, givre, etc), l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques constitue une sécurisation appréciable des services rendus à la population, et l'accès à un paysage villageois où la totalité des fils et des poteaux aura disparu. La première tranche d'enfouissement des réseaux secs étant présentement réalisée rue de la Vallée, les travaux d'aménagement de la mairie ont commencé en Novembre et devraient se terminer pour l'été 2014.

Par ailleurs, le contexte général de la vie politico-économique de notre pays ayant été chamboulé par les problèmes fiscaux relatifs aux taxes et impôts, il m'appartient de préciser que le projet « Mairie BBC » était déjà inscrit dans le budget 2013, et que par conséquent sa réalisation n'entraînera aucun impact fiscal des ménages de Manspach pour les années à venir. Les taux 2014 n'évolueront donc pas.

2014 sera par contre une année de recensement de la population, et entre le 15 Janvier et le 16 Février 2014, vous aurez la visite d'un agent recenseur, Madame Renée LABOUEBE, qui vous remettra ou qui vous aidera à renseigner le formulaire de l'INSEE. Vous trouverez en page sept du présent bulletin les informations relatives à cette opération particulièrement importante pour l'organisation administrative du territoire national et local. Réservez donc à Mme Labouèbe le meilleur accueil. La coordinatrice administrative sera Madame Nathalie GARDELLA secrétaire de Mairie.

2014 sera également une année électorale, et pour celles et ceux qui ne se sont pas encore inscrits sur les listes électorales, il est rappelé qu'ils ont jusqu'au 31 Décembre pour s'inscrire à la Mairie.

Avec une pensée toute particulière pour ceux qui souffrent, pour ceux qui peinent, pour ceux qui doutent, pour ceux qui s'engagent, pour ceux qui y croient, pour ceux qui réussissent, je souhaite à tous les Manspachois de joyeuses fêtes de fin d'année, et au nom du Conseil Municipal je leur présente mes meilleurs vœux pour 2014

Daniel DIETMANN

Maire de MANSPACH

TRAVAUX-BILAN- PROJETS



TRAVAUX : Cette année 2013 aura été en grande partie consacrée à la préparation du projet d'aménagement de la Mairie et à la réalisation des actions périphériques nécessaires comme l'acquisition de terrains attenants à la mairie et l'enfouissement des réseaux secs dans la rue de la vallée.



2013 aura également permis de paver, comme prévu, la grange du moulin en réaménageant la cour et en enfouissant les canalisations nécessaires à la mise en place future de toilettes. Avec le chantier international de jeunes, a commencé l'aménagement de l'étage du moulin pour en faire à terme un espace muséographique pouvant servir de petite salle de réunion. Le tout (21 000 €)



2013, comme prévu, a été l'année d'acquisition, fin octobre, d'un matériel pertinent pour assurer le nettoyage et le balayage de la voirie, ainsi que le déneigement et le sablage en période hivernale. Soit (38 000€.)



2013, marque également la remise à neuf et la réinstallation de la sirène sur le toit de l'école. Ainsi que le prolongement à l'étage du bâtiment d'école du chauffage central. Le tout (12 000€)

2013 aura également été l'occasion de prolonger le réseau d'assainissement dans la rue de la vallée pour raccorder la mairie, et les maisons situées sur la droite de cette rue. Il a également été possible d'optimiser par une noue naturelle filtrante la qualité des eaux venant de la rue de l'automne, tout en aménageant une aire de retournement pour les camions de collecte des Produits Résiduels Ménagers. Le tout (12 000€).

Du côté de l'école, la vieille baraque de jardin a été démontée, et la totalité de l'espace de la cour a été sécurisée par la pose d'un grillage. Les abris-bus ont été repeints.



Au hit-parade des réalisations, le petit sentier du cimetière qui par son pont franchit la Rigole



pour rejoindre le haut du village recueille un maximum de suffrages. Promeneurs, joggeurs, cyclistes, poussettes....tout le monde semble y trouver son compte. Il y a bien d'autres chemins à faire renaître et à valoriser à Manspach, pour fuir la route, ses nuisances et ses dangers. Il suffit de s'y mettre. Manspach est un village superbe qui ne demande qu'à être mis en valeur.



BILAN: Durant cette année 2013, les travaux se sont bien déroulés dans l'ensemble sauf pour la rue du viaduc ou suite aux innombrables problèmes de malfaçons et de non respect des délais d'intervention sur les travaux de branchement de cette rue, et la détérioration des réseaux électriques souterrains d'éclairage public alimentant la rue des Tuiliers, les contentieux ont fait que le chantier de revêtement des trottoirs de la rue du viaduc s'est trouvé reporté à 2014.



Par ailleurs, la station d'épuration a enregistré ses meilleurs résultats épuratoires cet été, depuis son entrée en fonction en 1994. C'est là le verdict d'un bon entretien, sous l'œil attentif de nos fidèles cigognes. D'ailleurs il va sans doute falloir intervenir sur le nid cet hiver pour faire un nettoyage et un regarnissage nécessaire.

Cela fait présentement quatre années que le nid est occupé et que des cigogneaux éclosent sans que l'on ne s'en occupe de quelque façon que ce soit. L'endroit leur plait.

Le 2 Juillet 2013 à 17h02, la foudre est tombée sur l'église fracassant sans conséquences quelques morceaux d'ardoises du clocher, et l'une des nouvelles tuiles en PEHD recouvrant le chœur. Si les dégâts extérieurs furent minimes, il y eut de sérieux dégâts électriques. Tableau de régulation des cloches détruit, moteurs des cloches et de l'orgue touchés, régulation de la chaufferie détruite comme l'amplificateur de la sono et le solarlog ainsi que le tableau didactique du photovoltaïque sans compter quelques ampoules. Le tout représentant 3000 € de dégâts pris en charge par l'assurance Groupama. La grande surprise vint du fait que l'installation photovoltaïque, capteurs, onduleurs protégée par des parafoudres n'ait subi aucune dégradation. Par



contre quelques dégâts furent constatés sur le matériel informatique au garage Rémund (téléphone), à la Mairie (Onduleur) et à l'école (Live Box).



Le 20 Juillet 2013, sur le pont « Guillotine » de la Largue, côté Dannemarie, un cycliste en week à Altenach a été déséquilibré par le rétroviseur d'une voiture, est tombé sur la route et a vu sa jambe écrasée par la roue de la voiture d'une personne de Dannemarie. Tibia brisé, cheville écrasée, deux mois de chaise roulante. Cela fait 20 ans que ce piège à cycliste est signalé au Conseil Général et au Maire de Dannemarie pour que soit établie une passerelle sécurisée pour rejoindre la piste cyclable ou aller à Dannemarie à vélo sans risquer sa vie. Rien ne bouge, on préfère gaspiller l'argent public dans des contournements routiers complètement inutiles. Faut-il un mort pour que cela bouge?



PROJET MAIRIE ENERGIE POSITIVE



Grâce au Concours ENERGIE VIE, lancé par la Région Alsace et l'ADEME sur le thème: « Construire, rénover, économiser », la commune de Manspach a présenté un projet d'aménagement Maison positive sur un socle BBC RT 2012, qui a été retenu:

- ◆ Accessibilité des personnes handicapées
- ◆ Efficacité énergétique du bâti.
- ◆ Consommation énergétique du bâtiment inférieure à 50 kWhEP/(m².an)
- ◆ Confort d'été en bâtiment non climatisé.
- ◆ Bâtiment positif qui grâce au photovoltaïque produira globalement plus d'énergie qu'il n'en consomme



L'obligation légale, consistant à assurer l'accessibilité aux « Etablissements Recevant du Public », fait que l'actuel Rez de Chaussée du bâtiment de Mairie avec ses 100 m² habitables, nous aurait amenés à réduire de moitié la salle du Conseil municipal pour réaliser les seuls WC pour Handicapés. En y ajoutant les dégagements il restait en fait 60 m² pour le petit secrétariat qui fait aujourd'hui 28 m², la salle d'attente qui fait aujourd'hui 12,50 m², la salle de réunion du conseil et un petit bureau qui



devraient se partager 20 m². Le sous sol étant inaccessible pour les handicapés sans ascenseur, et l'actuelle hauteur de plafonds n'y étant pas réglementaire, il n'était pas raisonnable de s'engager dans cette voie, au moment où la commune s'oriente vers le dépassement du seuil des 600 habitants. A l'heure du Grenelle de l'environnement et du développement durable, il ne pouvait être question d'augmenter significativement l'emprise au sol du bâtiment, et c'est ainsi qu'il fut décidé en conseil municipal de décliner le nouveau projet de façon compacte sur trois niveaux offrant globalement 325 m² de surface habitable, dont la partie sous-sol sera traitée en salle de réunions associatives. Cette configuration permet par ailleurs d'être particulièrement économe en énergie et d'aller vers l'exemplarité requise dans les bâtiments publics. Aujourd'hui l'énergie électrique et le fioul nous coûtent annuellement 1879€ pour 110m². Le nouveau bâtiment disposera d'une isolation extérieure, de verres athermiques spéciaux, d'une chaudière à pellets, d'un puits canadien hydraulique, d'un dispositif de climatisation adiabatique, et d'un éclairage par « Leds ».



Il disposera de capteurs solaires produisant 9kwc revendus à EDF pour 3000€/an environ, et 3,5 kwc destinés à la consommation intégrée et à l'alimentation de bornes de recharge pour voitures électriques. Après appel d'offre le coût du bâtiment ressort à 652 000 € pour un coût prévisionnel de 676 000€ pour une surface totale de 325m². Soit 2000€/m². Les subventions s'élevant à 260 000 €, il reste 392 000€ à la charge de la commune. A titre de comparaison, l'acquisition et l'aménagement de la maison d'ici en 2006 avaient coûté 700 000€ sans aucune subvention. Aujourd'hui c'est réglé, il n'y a plus que les travaux qui s'amortissent par les loyers.

QUEL AVENIR ECO ENERGETIQUE ?

Pour l'année 2020, il est demandé aux collectivités publiques (Communes, Communautés de Communes, Départements, Régions) de prendre les dispositions nécessaires pour produire 20% de l'énergie consommée par les populations. Le défi n'est pas mince, le délai est très court, et l'augmentation inéluctable du coût de l'énergie risque d'amplifier la précarité des 14% de Français, 16% d'Allemands 18% d'Italiens et 24% d'espagnols qui se trouvent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté.

Il nous est demandé d'intervenir en jouant sur 2 plans:

1. Réduction des consommations d'énergie par l'isolation des bâtiments, l'utilisation d'appareils et de véhicules moins énergivores, la mise en place de profets d'aménagement du territoire réduisant la longueur des déplacements, le développement des services de proximité, la promotions des boucles courtes, l'entrée dans l'économie circulaire, le développement des transports en commun, l'orientation vers des véhicules décarbonés comme les véhicules électriques, hydrogènes, air comprimé etc..., bloquer le développement du tout routier.
2. Favoriser massivement la substitution des énergies non renouvelables comme le nucléaire, le pétrole, le gaz minéral, le charbon, par les énergies renouvelables comme le bois et la biomasse, l'eau, l'éolien, l'hydraulien, la géothermie, le solaire. C'est ce qui est appelé l'exploitation raisonnée du bouquet énergétique.



LE BOIS ET LA BIOMASSE: Sachant que dans le Sundgau 1 ha de forêt produit en moyenne 5,6 m³ de bois par an, et que 40% de cette masse devient du bois d'œuvre, il va de soi que la ressource disponible en bois énergie est fort modeste. En forêts communales il n'y a plus grand-chose à chercher, elles sont exploitées à plus de 95%. Il reste encore du bois disponible, mais en forêts privées. Le passage local au tout bois pour l'énergie est donc impossible. Par contre la biomasse constituées de bio déchets strictement végétaux ou ménagers permet d'ouvrir une niche énergétique conséquente avec de nouvelles technologies (cogénération, méthanisation.) pour produire de la chaleur ou de l'électricité.



L'HYDROELECTRICITE : Toutes les études qui ont été faites concluent à l'impossibilité économique et environnementale de développer significativement, une telle production dans le Sundgau. L'eau est devenue un tel enjeu de développement environnemental durable, que les contraintes sont bien supérieures aux gains.



LE SOLAIRE THERMIQUE et VOLTAIQUE est très peu exploité dans le Sundgau, pourtant les vallées de l'III et de la Largue sont orientées Nord-Sud avec de bons coefficients d'exposition. Cela rend la ressource photo voltaïque pertinente étant donné qu'une grande majorité des toits est orientée plein SUD. Il ne fait aucun doute que l'exemple positif donné par les communes de Manspach et Ueberstrass, et surtout les nombreux particuliers qui fonctionnent en énergie passive ou positive, prouvent que cette voie est intéressante



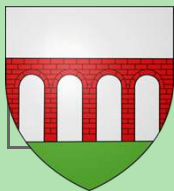
LA GEOTHERMIE et l'EOLIEN de proximité: Bien que ces technologies soient très peu développées dans le Sundgau, celles qui existent enregistrent des performances particulièrement intéressantes. C'est sans nul doute un espace qu'il conviendra d'exploiter.



LE GRAND EOLIEN: Le développement du plan régional pour le climat, démontre que le Sundgau compte tenu de ses Zones à vents de coefficients supérieurs à 5, doit permettre l'installation de 7 éoliennes de 2 Gigawatts soit 14 GW pour le Sundgau. Il se trouve que l'une de ces nombreuses zones favorables se trouve dans le triangle Manspach Romagny Chavanatte.

Aujourd'hui notre économie est sous perfusion PNCG (Pétrole, Nucléaire, Charbon, Gaz.) Ce sont toutes des énergies non renouvelables donc épuisables à plus ou moins court terme. N'est-il pas nécessaire d'en laisser pour les générations futures? N'est-il point temps d'agir intelligemment en priorisant les économies d'énergie, la production et l'usage des énergies renouvelables et en réduisant les rejets de CO² et de Gaz à Effet de Serre responsables du réchauffement climatique? Voilà les questions auxquelles nous devons répondre pour agir et réussir demain. Réussir à tenir les enjeux que nous fixe opportunément la loi, et surtout réussir à relancer par cette mutation technologique majeure l'activité économique de notre pays. Les français n'osent pas trop y penser pendant que nos voisins Dannois, Suédois, Allemands, Autrichiens, Suisses le font; on en voit les résultats économiques sans appel. Serons-nous capables de combler cet énorme retard économique dans une Alsace qui s'accroche au nucléaire du passé en refusant le solaire, l'éolien la géothermie et la méthanisation de l'avenir?





RECENSEMENT

de la population 2014

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 16 janvier au 15 février
www.le-recensement-et-moi.fr

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous à :

Mme Nathalie GARDELLA Secrétaire de Mairie 0389072117

www.le-recensement-et-moi.fr



Insee & votre commune

ETAT CIVIL 2013 (à la date d'impression du bulletin)

Ils sont arrivés

D'ANGELO Elise, née le 28/01/2013, de D'Angelo Jérémie et Suchet Hélène 16 rue de l'Eglise.

PAYET Elaine née le 4/02/2013, de Payet Flédéric et Dominault Emmanuelle 13 rue du Moulin

VOLANTI Cassie née le 4/03/2013 de Volanti Fabrice et Hallof Magali, 14A Rue St Léger

LUTTRINGER Laura, née le 9/09/2013 de Luttringer Olivier et Fallecker Lydiane, 7 rue du Viaduc.

Ils se sont unis

2013 aura été une année sans mariage en Mairie de Manspach

Ils nous ont quittés

M. VIRON Alfred
Le 17 Fevrier 2013

Mme IFFENECKER Irma
Le 4 Avril 2013

M. GRUBER Alfred
Le 5 Avril 2013

Dans notre école

Cette rentrée scolaire aura été marquée par les nouveaux rythmes scolaires. Notre Regroupement Pédagogique Intercommunal fonctionne désormais sur quatre jours et demi et les élèves viennent à l'école le samedi matin. Grâce à un effort de tous, cette rentrée s'est bien déroulée pour les 76 élèves répartis en trois classes et l'équipe enseignante.

Altenach accueille les 25 écoliers des trois sections de maternelle. Sylvie PHILIPP est l'enseignante de cette classe et elle est secondée par Isabelle MUNCH et Ida



VIRON (à mi-temps), les précieuses ATSEM. Tout au long de l'année scolaire, les enfants de la maternelle travailleront sur cinq périodes de l'histoire. C'est donc tout naturellement qu'ils ont débuté avec la Préhistoire dès la rentrée de septembre : à travers des albums, des documentaires et des images, ils ont découvert comment vivaient les premiers hommes. Lors d'une sortie à la maison de la nature, les élèves ont participé à trois ateliers qui leur ont permis de « chasser » le renne, de peindre avec de l'argile et de travailler sur les fossiles. L'ensemble des réalisations a été exposé lors de la traditionnelle fête d'automne dans la salle communale de Manspach.

Les classes élémentaires sont à Manspach. Cette année, Alexandra FRIEH travaillent avec 27 élèves de CP, CE1 et CE2 tandis que la classe de CM1-CM2 de Régis SCHIFFMACHER (également directeur) se compose de 24 élèves. Ces deux classes ont participé cet automne au



cross des écoles à Ueberstrass. Diverses sorties sportives et culturelles sont prévues cette année, notamment quatre jours de voile au plan d'eau de Reiningue pour les plus grands.

Depuis quelques jours, l'école dispose d'un nouveau parc informatique puisque le SIS a financé dix ordinateurs portables et deux vidéoprojecteurs. Cet investissement permettra aux élèves de travailler dans de meilleures conditions. De plus différents travaux pour assurer le bien-être et la sécurité des élèves ont été réalisés dans les écoles : mise aux normes de la structure de jeux et réalisation d'un auvent dans la cour de l'école d'Altenach, aménagement de la cour et pose d'un grillage rigide dans celle de Manspach...

Vous l'aurez compris, grâce au soutien des communes et de l'association TREMA, cette année scolaire s'annonce riche pour les enfants des deux villages.

L'ensemble des membres de l'équipe éducative vous souhaite d'ores et déjà de joyeuses fêtes et une très bonne année 2014.





PROMOTIONS ET DECORATION CHEZ NOS POMPIERS

Le dimanche 15.09.2013, dans la cour du Moulin à huile, plusieurs sapeurs-pompiers de Manspach ont été promus et décorés après de nombreuses heures de formation et d'années d'engagement :

- ◆ Le caporal Chef RICHARD Stéphane a reçu la médaille d'argent pour 20 années de service dans le Corps.
- ◆ le Sergent Chef BRAND Pascal a été promu au grade d' Adjudant.
- ◆ Le Caporal GSCHWIND Tristan promu au grade de Caporal Chef,
- ◆ Le Caporal MONNOT TERENCE à celui de Sergent
- ◆ Les Sapeurs FLURY Geoffrey et PUZZOLI Florian ont été nommés 1ère classe,



M. le Commandant RENGER Serge





De nombreuses personnalités invitées ont été accueillies par le Maire de Manspach. Notamment:

- * Messieurs les Conseillers Généraux HARTMANN Alphonse (Président de l'UDSP) et WITH Rémy, Vice Président du Conseil Général du Haut-Rhin
- * Monsieur René DANESI Vice Président du Conseil Régional d'Alsace, Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin
- * Monsieur le Commandant RENGHER Serge,
- * Monsieur le Lieutenant BIHRY Christophe
- * Monsieur le Capitaine NOTTER François, ainsi que plusieurs Maires et Chefs de Corps de villages environnants, ainsi que les membres du Conseil Municipal.

Après les allocutions des officiels, un vin d'honneur offert par la Commune de Manspach a clôturé cette matinée. Félicitations à tous les promus.

Vous trouverez plus d'informations sur la vie, l'organisation, les infrastructures et l'équipement de nos pompiers sur leur site internet www.pompiers-manspach.e-monsite.com.

Le Corps des sapeurs-pompiers est à la recherche de bénévoles. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au Chef de Corps Mr. Pascal Brand 22A rue Saint Léger



Informations importantes :

La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) dans tous les logements avant le 8 mars 2015. C'est un appareil permettant d'alerter l'occupant d'un début d'incendie grâce à l'émission d'un signal sonore. Il est conseillé de fixer un détecteur au niveau de chaque escalier de chaque étage, dans le salon et les chambres. Il doit être conforme à la norme NF EN 14604 (inscrit sur le détecteur), préférez les détecteurs qui possèdent la marque NF (meilleur suivi de la qualité). Le sigle CE doit être visible sur l'emballage.

Les interventions non urgentes (ex. nids de guêpes, récupération d'objets dans les égouts, fermetures de vitrines ou trappes de désenfumage, etc.) sont désormais réalisés par des sociétés privées et ne sont plus du recours des pompiers, veuillez SVP vous adresser directement à celles-ci ou à la Mairie qui pourra vous orienter vers un spécialiste (Ex. DKM à Pfastatt pour les nids de guêpes, etc).



DU CÔTÉ DES ECOLES



Suite aux nombreuses réunions et rencontres qui se sont déroulées au quotidien, de façon formelle ou informelle avec l'inspection d'Académie, les enseignants, les syndicats, les parents, les élus de la Communauté de Communes, et les présidents d'association, Messieurs les Maires et leurs Conseils municipaux de Manspach et d'Altenach, ont décidé d'appliquer la loi de la réforme scolaire dès la rentrée 2013 pour le RPI Altenach-Maspach avec le choix du repos le Mercredi, et la demie journée de classe le Samedi matin. La loi prévoyant que cette option puisse être revue tous les trois ans, il a semblé pertinent aux élus, dans un premier temps, de privilégier l'intérêt des enfants tout en répondant aux préoccupations associatives, sportives et culturelles locales, tout en prenant en compte les séquences du Collège Jean Monnet.

Ceci étant dit, il faut reconnaître que cette loi est une loi de contexte urbain, car lorsqu'il s'agit d'organiser l'animation pédagogique d'une heure de 15h30 à 16h30, il faut se rendre à l'évidence que dans nos villages nous ne trouvons pas de titulaires de BAFA, prêts à assurer un service d'animation scolaire d'une heure par jour. Il convient d'ajouter à cela le fait que les enfants n'ont aucune obligation à participer à ces séquences, compte tenu de l'animation proposée ou des horaires de bus maintenus à 15h30 par la force des choses. Ne parlons même pas des différents niveaux qui devraient être proposés aux CP aux CE ou aux CM. En clair il faudrait trois personnes nanties de qualifications pédagogiques pour répondre aux besoins simultanés des 2 communes.

Nous avons fait des propositions d'animations ponctuelles organisées différemment dans le temps de l'année scolaire. Malheureusement elles ne semblent pas correspondre au schéma demandé par l'éducation nationale. Nous les avons toutefois incluses dans le PEDT adressé à l'inspection, mais à ce jour, nous n'avons aucune réponse.

Si des volontaires pédagogiquement compétents (responsabilité des Maires oblige) veulent se proposer pour animer ces séquences quotidiennes nous les accueillons volontiers, et nous sommes prêts à les rétribuer en conséquence.

Nous savons par ailleurs que le Conseil Général du Haut-Rhin prend en charge le transport de la demie journée supplémentaire.

Il est nécessaire de saluer la prestation qui a été fournie au sein du RPI par sa Présidente V. Espana, avec l'aide déterminante de l'équipe enseignante pour organiser au mieux cette réforme, et figer dès cette année les transports scolaires de la prochaine rentrée.

Pour Manspach et Altenach, dans les limites du présentement possible, les choses sont calées, et il est nécessaire de souligner l'excellent climat qui s'est établi dans la relation écoles/R.P.I./communes, pour offrir aux écoliers les meilleures conditions éducatives et matérielles de réussite.

Pour toute la partie récréative, festive et sportive, sachons remercier l'association **TREMA**, qui par ses manifestations « Loto, kermesse, carnaval, fête de l'Automne, fête de Noël » permet à tous les enfants d'aller à la piscine, de faire des excursions, d'organiser des rencontres sportives etc...Sachons les soutenir en participant massivement à ses manifestations. **RDV pour le prochain loto le 22 Mars 2014.** Pour les écolesMerci d'avance! Le Maire de Manspach.

ECHO DES ECOLES

76 élèves répartis en 3 classes fréquentent nos 2 écoles.

Pour l'année 2013, le budget global du SIS, principalement constitué par les subventions des 2 communes, est de 69835 euros pour le fonctionnement et 20524 euros pour l'investissement.

Le transport scolaire représente 27.000 euros subventionné à hauteur de 21.000 euros par le conseil général.

La piscine est entièrement prise en charge par le SIS soit un montant annuel de 3500 euros.

Cette année le SIS a investi dans une «classe mobile» en achetant 10 ordinateurs portables (8 pour les élèves et 2 pour les enseignants) et 3 vidéoprojecteurs (un pour chaque classe). Cette acquisition d'un montant total de 13500 euros bénéficiera d'une subvention de 1780 euros de l'Etat et a nécessité un emprunt de 15.000 euros sur 3 ans.

Le sol de la structure de jeux dans la cour de l'école maternelle à Altenach a dû être refait. Le coût de cette réfection a été de 3.500 euros.

La salle de motricité sera prochainement équipée avec du nouveau matériel.

Les communes et le SIS ne sont pas les seuls à investir pour permettre un bon environnement scolaire. L'association TREMA, grâce aux différentes manifestations qu'elle organise, verse des aides à projet (1500 euros) à la coopérative scolaire.

LES BREVES D'INTERLUDE

Interlude est une association qui a pour but de favoriser les activités au sein de notre village.



Pour remplir votre panier, le marché fermier et bio s'installe tous les derniers samedi du mois, et depuis 12 ans maintenant, dans la cour du moulin à huile de 14.00 à 17.00. Fruits et légumes, fromages, charcuterie, poulets, lapin, pâtes, pain, œufs, munster, tisanes, confiture, sirop, yaourts, glaces, paniers vous sont proposés. Le miel et ses produits dérivés vous sont désormais proposés par Franck LEIBY d'Uffheim et la Miellerie des Moulins. Afin de s'ouvrir à un nouveau public la bibliothèque s'est installée à côté de la buvette et propose des livres à emprunter. La bibliothèque reste ouverte le lundi de 18.30 à 20.00 rue Bellevue (entrée dans la cour de l'école). Nous vous accueillons avec le sourire et vous proposons des ouvrages destinés à tout public. Ni médiathèque ni bibliobus, notre offre se limite à des ouvrages en papier. Si vous ne trouviez pas votre bonheur nous sommes ouverts à toute suggestion.

Enfin, afin de bouger votre corps, Christine vous propose chaque mardi de 19.30 à 20.30 une séance de gym d'entretien dans la salle des fêtes.

Pour tout renseignement sur ces activités vous pouvez contacter :

Jerry MONNOT 03.89.07.28.10 ou Véronique ESPANA 03.89.07.27.82

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles

de Manspach communique

- Les dates des collectes pour le regroupement Manspach – Retzwiller – Altenach – Gommersdorf sont les suivantes pour l'année 2014 :

22/04/2014 à Retzwiller

09/07/2014 à Manspach

06/10/2014 à Retzwiller

01/12/2014 à Manspach

- Ces collectes ont lieu de 16h00 à 19h30 dans les salles communales respectives.

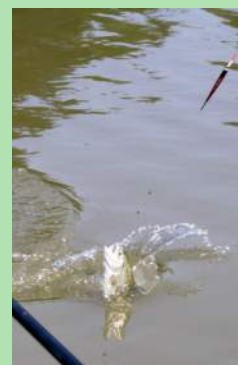
Il reste encore un dernier rendez-vous pour 2013 qui aura lieu à Manspach le 05 décembre à la Salle Communale de 16h00 à 19h30 – A cette occasion, l'Amicale proposera une collation « maison » avec des crêpes salées et sucrées et vous attend donc le plus nombreux possible. La mobilisation des donneurs de sang bénévoles a un peu diminué en 2013 – nous rappelons ici la très grande nécessité des dons de sang total dont la demande continue à augmenter régulièrement dans notre région – donner son sang est un engagement bénévole au service des malades – pensez-y

Un grand merci à tous les fidèles donneurs et un appel est lancé aux nouveaux donneurs qui seront accueillis avec beaucoup d'attention.

TRAVAUX DU SYNDICAT D'EAU A MANSPACH EN 2013

- Détection fuite : 7 rue du Moulin à Manspach (283,55 euros) le 21/01/2013
- Réparation conduite eau diamètre 50 : 7 rue du Moulin à Manspach (1.776,38 euros) le même jour.
- Mai 2013, achat de deux manchons de réparation : 2 rue des Tuiliers à Manspach (188,97 euros).
- Relevé du réseau d'eau potable -environ 5500 ml de réseau- par le cabinet CR3D Géomètres Topographes à Blotzheim pour un montant de 4.634,50 euros TTC (mise à jour plans + fourniture fichier informatique).
- Achat d'un topomètre auprès de Heinrich Canalisation à Molsheim (118,40 euros).
- Traçage du réseau A.E.P. sur les deux communes par l'entreprise DETECT'O (283,55 euros).
- Octobre/novembre, travaux de bardage au réservoir par l'entreprise ENAY Jean-Christophe à Traubach le Haut pour un montant de 4.365,99 euros TTC.
- Travaux de nettoyage et de vidange du Réservoir le 28 novembre 2013 pour un montant de 1.140,27 euros.
- Nombre de nouveaux branchements réalisés à MANSPACH : 3 (PETIT/rue de la Vallée, BEN-

UNE ANNEE DE CONVIVIALITE



ET D'ACCUEIL A MANSPACH



M. René Danési Vice Président du Conseil Régional d'Alsace a découvert le Moulin à huile de Manspach



M. Georges Audras Axiome Energie, a fait découvrir au public sundgauvien, le photovoltaïque à Manspach. Ici clocher de l'église, et la toiture de la grange du moulin.



L'Amicale des sapeurs pompiers a accueilli 600 marcheurs à la marche populaire



M. Daniel Rouchmeyer de la Société d'histoire du Sundgau a fait découvrir au public l'histoire des maisons à colombage de Manspach.



M. Le Sous-Préfet Yves CAMIER est venu clôturer le chantier international de jeunes au Moulin



Bien le bonjour de Pékin!



Le Docteur Offenstein est venu voir le moulin



IMAGES DE 2013

RENCONTRES

Pourquoi faut-il que les rencontres soient toujours organisées, planifiées, préparées, réfléchies? N'est-il pas préférable de laisser faire les choses? Le hasard, chevalier du destin est là pour provoquer l'instant. L'instant improbable où le hanneton rencontre un escargot, et la microcar un tracteur. Rencontre douce et sensorielle d'une part, brutale et matérielle d'autre part. Les choses auraient pu se passer autrement entre le tracteur et l'escargot et la microcar et le hanneton, mais alors il n'y aurait plus eu ni d'escargot ni de hanneton, il n'aurait subsisté que deux tâches qui ne se seraient jamais rencontrées. Comme quoi la

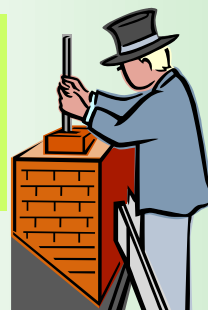
rencontre n'est souvent que fortuite, mais toujours multiforme, et c'est au cœur et à l'intelligence qu'il appartient de donner à la rencontre quelle qu'elle soit la possibilité de s'enrichir de la découverte et la connaissance de l'autre. En ces temps brinqueballés et incertains, où tout invite à se recroqueviller, et où de noirs corbeaux fertilisent le terreau du repli sur soi, de la peur, et de l'intolérance, il faut au contraire rencontrer, pour construire des raisons d'espérer, de ne plus craindre et d'aimer la vie.

Dans ce sens, le village de Manspach est progressivement devenu une ruche sujette à rencontres. Entre l'école, le marché, la vie paroissiale et associative, le chantier, la vie dans le village, se rencontrent et s'échangent les gestes, les mots, les traditions, les modernités, mais surtout le respect des uns et des



LE ROLE PRIMORDIAL DU RAMONEUR

Un acteur indispensable à notre protection



Le ramonage est régi dans notre département par un arrêté sanitaire issu d'un règlement sanitaire national.

Ce que dit le règlement sanitaire départemental: *Les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuelle, ainsi que leurs tuyaux de raccordement et les conduits de fumée correspondant doivent être vérifiés, réglés et ramonés deux fois par an pour les combustions liquides et solides et une fois par an pour les combustibles gazeux, avec cette précision: « à l'initiative des utilisateurs ».*

A l'entrée en jouissance de chaque locataire ou occupant, le propriétaire ou son représentant doit s'assurer du bon état des conduits, appareils de chauffage ou de production d'eau chaude desservant les locaux mis à leur disposition...

Les appareils de chauffage de cuisine ou de production d'eau chaude ne peuvent être branchés dans les conduits qu'après examen de ceux-ci.

Le ramoneur qui procède à ces examens doit remettre à l'utilisateur un certificat établissant l'étanchéité du conduit dans des conditions normales d'utilisation, sa régularité et suffisance de section, sa vacuité, sa continuité et son ramonage.

Pourquoi cette obligation?

Du fait du trop grand nombre d'accidents par asphyxie, d'incendies dus à un mauvais entretien des appareils et des cheminées. Des accidents qui fleurissent tous les hivers, mais qui pourraient être évités. Toutefois le rôle du ramoneur ne se limite pas au simple ramonage. Il constate les anomalies, prodigue de précieux conseils aux usagers, pourvoit par son action à lutter contre les incendies, à préserver l'environnement, à faire des économies d'énergie, à éviter l'intoxication au monoxyde de carbone qui représente chaque année en France, 8000 hospitalisations et près de 400 morts.

Monsieur le Maire,

L'activité de ramonage touche particulièrement à la sécurité des personnes et des biens. Les entreprises de ramonage assurent depuis des décennies un service de proximité permettant de garantir la sécurité des clients mais aussi de vos concitoyens. Or il n'est pas de sécurité sans qualification. Notre corporation a toujours été vigilante sur ce point, et il est important de rappeler que le nombre de sinistres incendie ou liés au monoxyde de carbone est inférieur en Alsace à la moyenne nationale, même s'il faut observer une augmentation de ces sinistres au cours des derniers mois.

Ces constats doivent inciter tous les partenaires concernés à une vigilance accrue. Nous vous transmettons ci-joint la liste des entreprises de notre Corporation, ayant les qualités requises pour exercer l'ensemble des prestations liées au ramonage. Nous vous laissons le soin de porter cette liste à la connaissance de vos administrés par tout moyen que vous jugerez opportun.

Ralph WILLIG

Président de la corporation des Maîtres ramoneurs du Haut-Rhin .Fédération française des Ramoneurs

BRUMPT POZZAN SARL Brunstatt: 0389535041 - CHOUFFERT Pascal Wihr au Val: 0389710621- DREYER Christian Illzach : 03 89 52 15 61

DREYER Ramonage Wittenheim : 0389522251 -GOERG C et Fils Andolsheim:0389714062- GOERG Eddy Kayserberg: 0389781328

HUG Philippe Pulversheim:0389488359-LEIMACHER A.EURL COLMAR:09664231-MULLER-FEDERLEN LINTHAL:0389748805

MUSCH R. Mulhouse:0389523091-NEEF Frédéric, Rixheim:0389442542-RAMONAGE DE L'EST WINTZENHEIM:0389808160

RAMONAGE LES 3 LYS Folschbourg:038968644- RAMONAGE PONZE BELKE Hegenheim:0389402680-WILLIG Claude Mulhouse:0389444710

Afin de simplifier la présentation du règlement nous nous en tiendrons au cas de la commune de MANSPACH:

◆ **Commune de plus de 500 habitants et de moins de 1000 habitants:**

Nombre de conseillers à élire: 15

Nombre maximal d'adjoints : 4

◆ **DEPÔT DE CANDIDATURES :**

Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée. Seuls peuvent se présenter au second tour de scrutin les candidats présents au premier tour. Cependant si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir, de nouveaux candidats pourront se présenter au second tour.

Il n'y a aucune obligation de parité, y compris lorsque les candidatures sont présentées de façon groupée.

Une déclaration de candidature est obligatoire au premier tour du scrutin pour tous les candidats et, au second tour, pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour

Les candidatures doivent être déposées à la préfecture ou à la sous-préfecture :

Délais de dépôt des candidatures (**article L 255-4 du code électoral**) :

1er Tour - Date de début : Non connue à ce jour. Se renseigner à la sous-préfecture

Date de fin : le jeudi 6 mars 2014 à 18 h

2nd Tour - Date de début : le lundi 24 mars 2014 le matin à l'ouverture des portes

Date de fin : le mardi 25 mars 2014 à 18 h

⇒ Le récépissé d'enregistrement ne peut être mis à disposition que si les conditions énumérées au présent article sont remplies et si les documents officiels prévus établissent que le candidat satisfait aux conditions d'éligibilité prévues aux deux premiers alinéas de **l'article L. 228**.

En cas de refus de délivrance du récépissé, le candidat dispose de vingt-quatre heures pour saisir le tribunal administratif, qui statue en premier et dernier ressort dans les trois jours du dépôt de la requête.

Faute pour le tribunal administratif d'avoir statué dans ce délai, le récépissé est délivré. »

● **MODALITES DE SCRUTIN :**

Les électeurs ne peuvent plus voter pour des personnes qui n'ont pas manifesté l'intention d'être candidates. S'ils votent ainsi, le vote ne sera pas nul, mais le suffrage sur la ou les personnes non candidates ne sera pas décompté.

Les candidatures avec le nombre de sièges à pourvoir seront affichées dans chaque bureau de vote le jour du scrutin, afin que l'électeur évite de voter pour des personnes non candidates.

Les candidats (isolés ou groupés) remettent leurs bulletins de vote à la mairie ou le jour même du scrutin au président du bureau de vote en quantité au moins égale au nombre d'électeurs.

Un bulletin de vote imprimé peut contenir plus de noms que de sièges à pourvoir. Dans ce cas, au dépouillement, on prend dans l'ordre tous les noms non rayés jusqu'au dernier siège à pourvoir.

Une personne qui n'était pas candidate au premier tour de scrutin, ne peut se présenter au second tour, s'il y en a un, sauf si le nombre de candidats au 1er tour était inférieur au nombre de sièges du conseil municipal.

● **REGIME DES SCRUTINS**

Les élections municipales sont des élections à deux tours, si nécessaire.

Le panachage est autorisé, mais ne sont comptabilisés que les noms des candidats réglementairement inscrits en Sous Préfecture

☑ Dans les communes de moins de 1 000 habitants, est élu le candidat qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour.

En cas de second tour, sont élus les candidats obtenant le plus de voix pour occuper les sièges (restant) à pourvoir.

En cas d'égalité du nombre de voix obtenues par deux (voire plus) candidats pour l'attribution du ou des derniers sièges à pourvoir, ce ou ces sièges sont attribués au(x) candidat(s) le plus âgé(s).

● **INTERCOMMUNALITE:** Manspach ayant droit à deux délégués à la communauté de commune, ce sont le Maire et le 1° Adjoint qui assureront cette fonction. Soit les 2 premières personnes dans l'ordre du tableau .

MANSPACH ET L'INTERCOMMUNALITE



Manspach fait partie de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace ou CCPA

La CCPA regroupe 33 communes, dont toutes celles du canton de Dannemarie.

Sa population s'élève à 15 600 habitants. Son Président est M. Gérard LANDEMAINE.

Cette communauté de communes assure un certain nombre de compétences qui lui ont été déléguées par les communes. Il s'agit entre autre:

1. De la petite enfance.
2. De la collecte des produits résiduels ménagers
3. De la création et de la gestion de zones artisanales d'activité.
4. L'entretien de la Maison de la Nature du Sundgau, du COSEC, de l'Ecole de Musique, du relais nautique.
5. Gestion du service des ouvriers intercommunaux.



Manspach est la commune siège du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Renaturation du bassin versant de la Largue. SMARL

Le SMARL regroupe 58 Communes du bassin versant de la Largue, de OBERLARG à ILLFURTH, à MORTZWILLER et à MONTREUX VIEUX. Sa population s'élève à 35 000 habitants, et son Président fondateur est M. Daniel DIETMANN.

La vocation de ce syndicat est d'assurer la pérennisation qualitative et quantitative des ressources en eau de tout le bassin versant de la Largue et du Secteur de Montreux, et d'assurer l'entretien et la renaturation de la Largue, de ses affluents et de ses zones inondables et humides.

- Le SMARL a obtenu la mise en place du Plan de Prévention des Risques d'Inondations.
- Le SMARL a élaboré le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.)
- Le SMARL héberge Natura 2000 Largue, et Natura 2000 Etangs du Sundgau.

Son Président est administrateur de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'ONEMA.

Et membre du Comité Ministériel National de l'Eau et des Inondations.

Manspach est membre du SIGFRA pour la commercialisation du bois forestier

Manspach est membre du Syndicat Mixte des Brigades Vertes

Manspach est membre du Syndicat Départemental d'Electricité.

Manspach est membre du S I AEau Potable Altenach/Manspach

Manspach est membre du Syndicat Intercommunal Scolaire Altenach/Manspach



Cette année , le traditionnel Noël communal aura lieu Dimanche 22 Décembre 2013 à la salle des fêtes...

A 11 h 00 accueil des invités et apéritif.

A 12 heures: Déjeuner offert par la municipalité.



A 16 heures, ce même jour, sera présentée la traditionnelle projection qui retrace tous les événements qui ont marqué cette année 2013 à Manspach

Tous les Manspachois et leurs amis sont cordialement invités à 16 heures, à venir assister à cette projection.



Fin Janvier 2014, notre secrétaire de Mairie **Michel MARTIN** va faire valoir ses droits à la retraite, et passer définitivement le relai à Mme Nathalie GARDELLA. En poste à Manspach depuis 198. Son travail lui aura permis de connaître tout le monde et de rendre de multiples services à la collectivité et à la population. Afin de marquer ce départ du signe de la reconnaissance communale et de l'amitié, j'ai jugé opportun de profiter du traditionnel apéritif de la nouvelle année en janvier, pour fêter ce départ en retraite en présentant tous à Michel nos meilleurs vœux pour cette nouvelle vie.



Vous serez donc toutes et tous invités en Janvier, à la salle des fêtes de Manspach, pour trinquer à l'année nouvelle et surtout pour témoigner votre amitié et vos meilleurs vœux à Michelpour sa retraite. Une invitation vous parviendra.

Le Maire, le Conseil Municipal, le Personnel Communal.

Document réalisé par la Mairie de Manspach avec la contribution de:

Photos: Gérard GISSINGER, Dany DIETMANN, Jean-Louis STANTINA.

Textes: Pascal BRAND, Véronique ESPANA, Dany DIETMANN, Jerry MONNOT.

Photocopie, reliure: Imprimerie KAUFMANN (Tagsdorf)